

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2013

Le dix décembre deux mil treize à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Gilles ALMASIO, Denise CORTEY, Guillaume FAVIER, Valérie GEYNET, Colette GREPAT, Fabienne GUINET-GRILLET, Philippe GUYON, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Chantal BELLIN à Colette GREPAT, Marie-France COTTET à Denise CORTEY, Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Josiane GIPPET à Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN à Alain SOCIE, Chantal MOLY à Chantal REY.

Etaient absents et excusés: Marie-Catherine LAMIRAL, Roger MORNEY, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ.

Etait absent : Yvon THENAULT.

Date de convocation : Mardi 3 décembre 2013

Les Conseillers présents, soit 16 à l'ouverture de la séance représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Valérie GEYNET et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 12 novembre 2013

VOTE

A L'UNANIMITE

- *Affichage des délibérations le 14 novembre 2013 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 14 novembre 2013 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission le 3 décembre 2013 du procès-verbal de séance aux conseillers par courrier.*

Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 10 décembre 2013

VOTE

A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 12 novembre 2013
- Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 10 décembre 2013

I. ASPECT FINANCIER

- 2013-7-1 Décision modificative budgétaire n°4 – Budget général
 2013-7-2 Attribution de subventions aux associations
 2013-7-3 Recensement général de la population
 2013-7-4 Modification du règlement intérieur et des tarifs – Médiathèque
 a) Adoption d'un nouveau règlement intérieur
 b) Approbation de nouveaux tarifs

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2013-7-5 Commission communale d'aménagement foncier-Désignation des collèges 2 et 3
 a) Election du collège n°2
 b) Désignation du collège n°3

III. QUESTIONS DIVERSES**INFORMATIONS**

- Point sur la réforme des rythmes scolaires
- Arbre de Noël du personnel communal le Vendredi 20 décembre 2013 à 18h30 en salle du conseil municipal
- Vœux à la population le Samedi 4 janvier 2014 à 19h à la salle des fêtes de Ciers
- Vœux au personnel communal le Vendredi 10 janvier 2014 à 18h30 au restaurant scolaire de Ciers

DELIBERATIONS**I. ASPECT FINANCIER****2013-7-1 Décision modificative budgétaire n°4 – Budget général**

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2013 du budget général.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
673-01	Titres annulés sur exercices antérieurs	900 €	
678-01	Autres charges exceptionnelles	22 200 €	
023	Virement à la section investissement	-23 100 €	
	Total	0 €	0 €
Investissement		Dépenses	Recettes
2764	Créances diverses		23 100 €
021	Virement de la section fonctionnement		-23 100 €
	Total	0 €	0 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE**A L'UNANIMITE**

2013-7-2 Attribution de subventions aux associations

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessous :

Associations	Montant voté 2012 (en €)	Réalisé 2012 (en €)	Proposition 2013 (en €)
Centre social Jean Bedet - chantier jeunes	650	650	280
Centre social Jean Bedet – Fête de la musique	0	0	460
Centre social Jean Bedet – Peinture de 2 transformateurs électriques à Buvin et au Mollard Bresson	1055	1055	1500
Office de Tourisme – Participation au nettoyage du canal de l'Huert	0	0	1300
Club de ski	800	800	800
Tennis Club	400	400	400

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE
<u>A L'UNANIMITE</u>

Chantal REY ne prend pas part au vote.

2013-7-3 Recensement général de la population

L'organisation du recensement général de la population sur la commune des Avenières aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014 inclus. Il y a lieu de fixer la rémunération des agents recenseurs recrutés sur les 10 districts. La commune rémunère directement les agents recenseurs. Une dotation forfaitaire est versée par l'INSEE à la commune.

La rémunération brute par agent sera calculée au prorata du nombre et de la catégorie de bulletins collectés. Le montant de la rémunération des agents recenseurs sera fixé par arrêté municipal dans la limite du montant global de la dotation, qui inclura les charges patronales. Chaque agent recenseur percevra en sus une indemnité forfaitaire de 60 € par demi-journée de formation.

Il convient de délibérer pour adopter ces modalités de rémunération et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
<u>A L'UNANIMITE</u>

2013-7-4 Modification du règlement intérieur et des tarifs – Médiathèque**a) Adoption d'un nouveau règlement intérieur**

Le règlement intérieur du réseau des bibliothèques et médiathèques des Avenières, de Corbelin et de Veyrins-Thuellin définit les conditions de prêt des documents et d'accès au service multimédia.

Il doit être réactualisé pour tenir compte des nouvelles attentes du public mais aussi pour encadrer l'utilisation des équipements mis à sa disposition.

Aussi, le Maire propose d'adopter un nouveau règlement intérieur (joint à la note de synthèse en **annexe n°1**) portant notamment sur :

- l'augmentation du nombre de documents sonores pouvant être empruntés par les usagers,
- l'interdiction pour les moins de 16 ans de prêt de documents autres que ceux catalogués « jeunesse » sauf en cas d'autorisation des parents,
- l'accès au service multimédia : interdiction des téléchargements payants, interdiction de consulter des sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations, de pratiques illégales ou des sites à caractère pornographique.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à appliquer le nouveau règlement intérieur et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
<u>A L'UNANIMITE</u>

b) Approbation de nouveaux tarifs

Pour tenir compte de l'évolution des services proposés par le réseau des bibliothèques et médiathèques des Avenières, de Corbelin et de Veyrins-Thuellin, le Maire propose de réviser les tarifs comme suit :

Abonnement pour 1 an	
➤ Enfant < 16 ans	gratuit
➤ Adolescent 16- 17 ans	5 €
➤ Etudiant	5 €
➤ Adulte seul	8 €
➤ Famille	12 €
Abonnement annuel Collectivité extérieure	80 €

Prestation accueil classe commune extérieure par séance (hors coût de l'abonnement)	30 €
Remplacement carte	3 €
Pénalités par semaine de retard	3 €

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions, autoriser le Maire à appliquer la nouvelle tarification et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
<u>A L'UNANIMITE</u>

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2013-7-5 Commission communale d'aménagement foncier-Désignation des collèges 2 et 3

Dans le cadre de la révision de la réglementation des boisements, le Maire rappelle que le conseil municipal a désigné par délibération le 12 novembre 2013 les membres des trois collèges de la commission communale d'aménagement foncier (CCAF). Or, il s'avère que certains membres des collèges n°2 et 3 ont également été nommés par la Chambre d'agriculture et ne peuvent plus de ce fait intégrer la CCAF.

Aussi, il convient de procéder à leur remplacement. La constitution du collège n°1 n'est pas modifiée.

a) Election du collège n°2

Le Maire rappelle que le collège n°2 comprend trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et deux propriétaires suppléants, élus par le conseil municipal.

Il propose de délibérer et de procéder au vote pour élire :

- 3 Propriétaires fonciers titulaires:
 - Denise CORTEY
 - Jérémy COUTHON
 - Maurice NICOLAS
- 2 Propriétaires fonciers suppléants :
 - Josiane GIPPET
 - Philippe GUYON.

Il convient d'élire les membres du collège n° 2 listés ci-dessus.

VOTE
<u>A L'UNANIMITE</u>

b) Désignation du collège n°3

Le Maire rappelle que le collège n°3 comprend deux propriétaires de biens forestiers de la commune titulaires et deux propriétaires de biens forestiers suppléants, désignés par le conseil municipal.

Il propose de désigner comme suit les membres du collège n°3 :

- 2 propriétaires forestiers titulaires :
 - Robert BAYET
 - Georges PELISSON
- 2 propriétaires forestiers suppléants :
 - Cyril LAURENT
 - Gilbert LAURENT.

Il convient de délibérer pour désigner les membres du collège n° 3 ci-dessus.

VOTE
<u>A L'UNANIMITE</u>

III. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- **Création de la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône français par décret n° 2013-1123 du 4 décembre 2013**
- **Point sur la réforme des rythmes scolaires** : rencontre avec les directeurs d'écoles le 9 décembre 2013 et réunion du comité consultatif de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires le 16 décembre 2013
- Arbre de Noël du personnel communal le Vendredi 20 décembre 2013 à 18h30 en salle du conseil municipal
- Vœux à la population le Samedi 4 janvier 2014 à 19h à la salle des fêtes de Ciers
- Vœux au personnel communal le Vendredi 10 janvier 2014 à 18h30 au restaurant scolaire de Ciers

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h12.

Fait aux Avenières, le 12 décembre 2013
Le Maire,
Gilbert MERGOND

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : Règlement intérieur de la médiathèque